

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-046

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2026, le lundi 23 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mardi 17 février 2026 - Secrétaire de séance : Élisabeth LAROCHE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 66 - Nombre de pouvoirs : 4 - Nombre de votants : 69

Étaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (*à partir de la délibération n°2026-025*), Franck PLANET, Élisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2026-034*), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Émilie CHARMET, Éric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Viviane VAUDRAY (*à Agnès OGERET*), Jean-Luc RAMEL (*à Élisabeth LAROCHE*), Jean-Alex PELLETIER (*à Régine GIROUD*), Frédéric TOSEL (*à Marie-José SEMET*).

Était excusé et suppléé : Dominique DELOFFRE (*par Hélène BROUSSE*).

Étaient excusés : Patricia GRIMAL, Serge MERLE, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA.

Étaient absents : Ludovic PUIGMAL, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Claire RAMONDOT, Mohammed EL MAROUDI, Michel MITANNE, Nazarello ALONSO, Gaël ALLAIN.

Objet : Attribution de subventions 2026 aux associations sportives au titre de la saison 2025-2026 (écoles de sport labellisées)

VU les statuts de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;

VU l'avis favorable de la commission sport, jeunesse et solidarité du 10 février 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 février 2026 ;

M. Jean-Pierre GAGNE, vice-président, rappelle que depuis 2010, une aide est réservée aux clubs dotés d'une école de sport labellisée.

Au vu des informations données par les associations et des certificats de labellisation, 16 écoles sont recensées, à ce stade, sur le territoire de la Communauté de communes, listées ci-dessous.

M. Pascal COLLIGNON ne prend pas part au vote.

Sur proposition de la commission, le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE les attributions suivantes au titre des écoles de sport labellisées :

.../...

Nom association	Montant
Club Sportif Lagnieu	800,00 €
Club Nautique Serrierois	800,00 €
Les fous du volant Ambarrois	800,00 €
ARC Club Plaine de l'Ain Sainte-Julie	800,00 €
La boule du vieux Château	800,00 €
La Boule du Longevent	800,00 €
Bugey Côtière Athlétisme	800,00 €
Ambérieu Bugey XV	800,00 €
Association Sportive des Cheminots d'Ambérieu-en-Bugey Tennis de Table	800,00 €
Le Réveil Ambérieu Gym	800,00 €
Etoile du Bugey	800,00 €
Côtière Meximieux Villieu	800,00 €
Basket Club Meximieux	800,00 €
Entente Meximieux Dagneux Plaine de l'Ain (EMD)	800,00 €
Pétanque Club de Lagnieu	800,00 €
Vélo club d'Ambérieu	800,00 €
Total	12 800,00 €

- FIXE l'aide versée aux écoles de sport labellisées à hauteur de 800 € par club, soit un total de subventions de 12 800 euros.
- DIT que ces subventions seront versées au titre de l'exercice budgétaire 2026 de la CCPA.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 février 2026
Publiée le 04 MARS 2026*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

